

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

SUR UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUmise A ENREGISTREMENT

(Code de l'Environnement, Titre I du Livre V parties législative et réglementaire,
Articles R.512-46-11 à R.512-46-15)

NATURE DE L'ACTIVITÉ ET RUBRIQUES CONCERNÉES :

Stockage de fontaines lumineuses soumis à enregistrement au titre de la rubrique 4220 de la nomenclature des installations classées.

DEMANDEUR : Société EUROBOUGIE

(siège social : Route de Nancray, 45300 BOYNES)

EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS : BOYNES, Route de Nancray

DUREE DE LA CONSULTATION : 4 semaines, du 16 décembre 2021 au 12 janvier 2022 inclus

Pendant la durée de cette consultation, le dossier sera consultable

- à la mairie de BOYNES aux jours et heures habituels d'ouverture, soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 (fermeture exceptionnelle les 24 et 31 décembre 2021)
- sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret : www.loiret.gouv.fr

Le public pourra formuler ses observations :

- sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de BOYNES
- par courrier adressé à la préfète du Loiret - direction départementale de la protection des populations – sécurité de l'environnement industriel – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLÉANS CEDEX 1
- par courriel à l'adresse suivante : ddpp-sei-eurobougie@loiret.gouv.fr

À l'issue de la procédure, la préfète du Loiret prendra un arrêté d'enregistrement assorti des prescriptions générales ministérielles applicables, éventuellement complétées de prescriptions particulières, ou un arrêté de refus.